

UTILISATION DU GSM EN PRISON

EN TANT QUE COLLABORATEUR
OU VISITEUR PROFESSIONNEL,
AVEZ-VOUS UNE AUTORISATION POUR
UTILISER VOTRE GSM EN PRISON ?



Voici les règles à suivre pour l'utilisation des gsm en prison

- N'utilisez votre GSM qu'à des **fins professionnelles**.
- Gardez toujours votre GSM en **vostra possession et sous votre surveillance personnelle**. Vous êtes le seul à pouvoir utiliser votre GSM.
- Ne confiez **jamais votre GSM aux détenus** et ne le leur prêtez jamais.
- Ne faites pas **d'enregistrements d'images et de sons**. Les appels **vidéos** sont **interdits**.
- N'utilisez **jamais votre GSM** ou tout autre appareil muni d'une carte SIM **comme WI-FI hotspot**.
- Vous avez **perdu** votre GSM au sein de l'établissement ? **Signalez-le immédiatement à la direction**.

- ! Vous êtes **personnellement responsable** en cas de perte ou de détérioration du GSM ainsi que pour l'utilisation non autorisée de celui-ci par un détenu.
- ! En cas de **non-respect** des règles, **l'autorisation d'utiliser le GSM peut être abrogée**.

